

Arrêté N° MA-ART-2026-184

OBJET : Arrêté portant modification des restrictions de la circulation et du stationnement lors de la Fête de la Musique d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté n° MA-ART-2026-152 ;

Considérant la demande de la municipalité de ne pas restreindre la circulation, rue du Docteur Tillaux , rue de Verdun, rue du 11 Novembre et rue du Square, vendredi 19 juin 2026 de 18h00 à 01h00 du matin ;

ARRÊTE

Article 1 :

1.1 La circulation est autorisée :

- rue du Docteur Tillaux
- rue de Verdun
- rue du 11 Novembre

1.2 La circulation est à double sens :

- rue du Square

Article 2 : Le Comité des Fêtes est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Vire,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours,
- Monsieur le responsable des services techniques,
- Monsieur Rémi THERIN,
- Monsieur l'agent de surveillance de la voie publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 18 juin 2025

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

